

ANNEXE CONTRACTUELLE

PORPHYRE JANVIER 2025

Éligible dans le cadre des contrats Groupama Modulation,
Groupama Premium et Groupama Capitalisation



[groupama.fr](https://www.groupama.fr)

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 15 janvier 2025, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN: FR001400R7R3



Groupama

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*
**Cités en page de couverture de ce document* _____ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Porphyre Janvier 2025 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Porphyre Janvier 2025 _____ p. 5
- ▶ Souscription au support Porphyre Janvier 2025

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION*

* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Porphyre Janvier 2025** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Porphyre Janvier 2025 est émis le 6 septembre 2024. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 15 janvier 2025.

Son échéance finale est le 14 février 2033.

Chaque année, Porphyre Janvier 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support – Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le «Prospectus de Base») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les «Conditions Définitives») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devlnet.pims.compliance.tool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R7R3/FT/DS>)
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Porphyre Janvier 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant

désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).

- Porphyre Janvier 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Porphyre Janvier 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Porphyre Janvier 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Porphyre Janvier 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Porphyre Janvier 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Porphyre Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Porphyre Janvier 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions de la zone euro en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Porphyre Janvier 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Porphyre Janvier 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT PORPHYRE JANVIER 2025

- **Instrument financier:** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes» de la présente brochure).
- **Émetteur:** Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant:** Natixis (S&P: A+/ Moody's: A1 / Fitch Ratings: A+⁽¹⁾). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN:** FRO01400R7R3
- **Devise:** EUR
- **Sous-jacent:** Indice iEdge Euro EW Price Return (Code Bloomberg: EUOPR), calculé dividendes non réinvestis.
- **Cotation:** Bourse du Luxembourg.
- **Valorisation:** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation:** Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
- **Marché secondaire:** Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00%.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission:** 100 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1000 euros
- **Garantie du capital:** Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation:** Du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Prix de souscription⁽²⁾:** Il progressera de façon constante de 995,70 euros le 6 septembre 2024 à 1000 euros le 15 janvier 2025.
- **Date d'émission du support:** 6 septembre 2024.
- **Date d'observation initiale de l'Indice:** 15 janvier 2025.
- **Dates d'observation annuelle de l'Indice:** 8 janvier 2026; 8 janvier 2027; 7 janvier 2028; 8 janvier 2029; 8 janvier 2030; 8 janvier 2031; 8 janvier 2032.
- **Dates de remboursement anticipé automatique:** 9 février 2026; 8 février 2027; 8 février 2028; 8 février 2029; 8 février 2030; 7 février 2031; 9 février 2032.
- **Date d'observation finale du niveau de l'indice:** 7 janvier 2033
- **Date d'échéance finale:** 14 février 2033
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation annuelle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain variable de 7,50 % brut⁽³⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale.**

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à:

 - 160% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial;
 - ou 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 20% mais n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial;
 - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au moment de la date de rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. (2) Prix de souscription: 99,57% (le 6 septembre 2024), 99,60% (du 6 septembre au 13 septembre 2024), 99,62% (du 13 septembre au 20 septembre 2024), 99,64% (du 20 septembre au 27 septembre 2024), 99,66% (du 27 septembre au 4 octobre 2024), 99,69% (du 4 octobre au 11 octobre 2024), 99,71% (du 11 octobre au 18 octobre 2024), 99,73% (du 18 octobre au 25 octobre 2024), 99,76% (du 25 octobre au 4 novembre 2024), 99,78% (du 4 novembre au 8 novembre 2024), 99,80% (du 8 novembre au 15 novembre 2024), 99,82% (du 15 novembre au 22 novembre 2024), 99,85% (du 22 novembre au 29 novembre 2024), 99,87% (du 29 novembre au 6 décembre 2024), 99,89% (du 6 décembre au 13 décembre 2024), 99,92% (du 13 décembre au 20 décembre 2024), 99,94% (du 20 décembre au 27 décembre 2024), 99,96% (du 27 décembre 2024 au 3 janvier 2025), 99,98% (du 3 janvier au 10 janvier 2025) et 100,00% (du 10 janvier au 15 janvier 2025). (3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 15 janvier 2025, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

+ Avantages

- **Un gain de 7,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale :**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7 ;
 - ou, si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 20% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 8 ;
 - si les conditions de versement du gain de 7,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.**
- **Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- Inconvénients

- **Du fait du plafonnement des gains à 7,50% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse de l'Indice.
- **Le rendement de Porphyre Janvier 2025 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de - 40% et de - 20%.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance Porphyre Janvier 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent

Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité

Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent

Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 15 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2026 ; 8 janvier 2027 ; 7 janvier 2028 ; 8 janvier 2029 ; 8 janvier 2030 ; 8 janvier 2031 ; 8 janvier 2032 et la date d'observation finale est le 7 janvier 2033. (4) La date d'échéance finale est le 14 février 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 15 janvier 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 14 février 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R7R3/FT/DS>)

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Marché secondaire — Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

Conflits d'intérêts — Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent, à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'Indice — Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Euro EW Price Return (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisé par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE PORPHYRE JANVIER 2025

GROUPAMA MODULATION			
ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %
GROUPAMA PREMIUM			
ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %
GROUPAMA CAPITALISATION			
ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,50 %
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,50 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,75 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20% Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,40 %
GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	FR0013383726	L'objectif de gestion est de chercher à valoriser le capital au travers d'une allocation d'actifs dynamique, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sur les marchés actions et les marchés de taux avec une volatilité maximum de 10 %.	SICAV	3	1,40 %

Annexe contractuelle aux contrats Groupama Modulation,
Groupama Premium et Groupama Capitalisation

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés
par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1371100605 euros
RCS Paris 340427616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.
groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises
à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Groupama participe à la protection de l'environnement
en sélectionnant un imprimeur référencé « imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ÉDITION : JANVIER 2025



Groupama



Affaire nouvelle/Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Groupama Modulation

Groupama Premium

Groupama Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Porphyre Janvier 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Porphyre Janvier 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Euro EW Price Return. L'indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille composé de 30 actions européennes, sélectionnées au sein d'un univers européen dont les valeurs affichent un leadership en termes de capitalisation boursière dans leur secteur respectif.

■ **Porphyre Janvier 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse, ou jusqu'à une baisse de l'Indice de 20% en année 8 par rapport à son niveau initial du 15 janvier 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 7,50% brut par année écoulée depuis sa date d'observation initiale ⁽¹⁾.

■ **Si Porphyre Janvier 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 160% brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou 100% brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 20% mais n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Tableau des gains bruts ⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts ⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Porphyre Janvier 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Groupama Modulation Groupama Premium	TRA net Groupama Capitalisation	Remboursement à la 8 ^e année	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Groupama Modulation Groupama Premium	TRA net Groupama Capitalisation
1	7,50%	7,00%	5,97%	6,03%	Avec Indice ≥ 80% : + 20%	60,00%	5,98%	4,97%	5,03%
2	15,00%	6,99%	5,97%	6,03%					
3	22,50%	6,84%	5,81%	5,88%	Avec Indice < 80% et ≥ 60% : - 15%	0%	0%	- 0,96%	- 0,90%
4	30,00%	6,66%	5,64%	5,70%					
5	37,50%	6,48%	5,46%	5,52%	Avec Indice < 60% : - 50%	- 50,00%	- 8,21%	- 9,09%	- 9,04%
6	45,00%	6,32%	5,29%	5,36%					
7	52,50%	6,15%	5,13%	5,19%					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 4, combien de gains sont acquis? 2 4 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40^{*} S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR iEdge Euro EW Price Return
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ L'Indice bénéficie-t-il des dividendes détachés par les actions le composant? oui non

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Porphyre Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 7,50% brut ⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 janvier 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Annexe contractuelle aux contrats Groupama Modulation,
Groupama Premium et Groupama Capitalisation

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés
par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1371100605 euros
RCS Paris 340427616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.
groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises
à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Groupama participe à la protection de l'environnement
en sélectionnant un imprimeur référencé « imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ÉDITION : JANVIER 2025



Groupama



Affaire nouvelle/Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Groupama Modulation

Groupama Premium

Groupama Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Porphyre Janvier 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Porphyre Janvier 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Euro EW Price Return. L'indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille composé de 30 actions européennes, sélectionnées au sein d'un univers européen dont les valeurs affichent un leadership en termes de capitalisation boursière dans leur secteur respectif.

■ **Porphyre Janvier 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse, ou jusqu'à une baisse de l'Indice de 20% en année 8 par rapport à son niveau initial du 15 janvier 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 7,50% brut par année écoulée depuis sa date d'observation initiale ⁽¹⁾.

■ **Si Porphyre Janvier 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 160% brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou 100% brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 20% mais n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Tableau des gains bruts ⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts ⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Porphyre Janvier 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Groupama Modulation Groupama Premium	TRA net Groupama Capitalisation	Remboursement à la 8 ^e année	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Groupama Modulation Groupama Premium	TRA net Groupama Capitalisation
1	7,50%	7,00%	5,97%	6,03%	Avec Indice ≥ 80% : + 20%	60,00%	5,98%	4,97%	5,03%
2	15,00%	6,99%	5,97%	6,03%					
3	22,50%	6,84%	5,81%	5,88%	Avec Indice < 80% et ≥ 60% : - 15%	0%	0%	- 0,96%	- 0,90%
4	30,00%	6,66%	5,64%	5,70%					
5	37,50%	6,48%	5,46%	5,52%	Avec Indice < 60% : - 50%	- 50,00%	- 8,21%	- 9,09%	- 9,04%
6	45,00%	6,32%	5,29%	5,36%					
7	52,50%	6,15%	5,13%	5,19%					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 4, combien de gains sont acquis? 2 4 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40^{*} S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR iEdge Euro EW Price Return
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ L'Indice bénéficie-t-il des dividendes détachés par les actions le composant? oui non

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Porphyre Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 7,50% brut ⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 janvier 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

Annexe contractuelle aux contrats Groupama Modulation,
Groupama Premium et Groupama Capitalisation

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés
par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1371100605 euros
RCS Paris 340427616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.
groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises
à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Groupama participe à la protection de l'environnement
en sélectionnant un imprimeur référencé « imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ÉDITION : JANVIER 2025



Groupama